

Novembre - 2017

méré le mag



Trouvez un nom à la nouvelle crèche - P 6

40 ans de l'ASCL - St Roch - Olympiades - P 17 et 20

Nouvelle carte pour la déchèterie - P 18

Le Mag **Novembre**
2017



Edito	P3
Vie scolaire	P4 > 5
Micro crèche St Roch ASCL Olympiades	P6>7
Journées Européennes du Patrimoine 2017	P8>9
CCAS	P10
Baccalauréat Foire à tout et aux livres Le Noël des Créateurs	P11
Fibre optique	P12
Rezo Pouce IRMA	P13
Vie associative	P14>15
Population	P16
Vie associative	P17
Tri - Recyclage	P18
Infos pratiques carnet agenda	P19
Jardin Médiéval	P20

Directeur de la publication :

Michel RECOUSSINES

Rédaction, conception :

Commission Information Communication :

Philippe CLEMENCE

Françoise DOUCET-PREVOT

Alain MOLLE

Serge BISSONNET

Alain DAMIENS

Valérie PAGE-KOCH

Mise en page : Valérie PAGE-KOCH

Impression : Imprimerie ANQUETIL

RCS 312 616 550B

14110 Condé sur Noireau Tél : 02 31 69 04 26

l.sarasin@imprimerie-anquetil.fr

Crédits remerciements photos et articles.

Serge BISSONNET, Philippe CLEMENCE,
Alain COLOMBI, Alain DAMIENS,
Sylviane DUQUENOY, Patrick MARIE,
Michel RECOUSSINES.

Mairie de Méré - Square Raoul Breton - 78490 Méré

Tél : 01 34 86 02 13 - Site web. : www.mere-village.fr

Dépôt légal Février 2015

• La mairie vous accueille

(1^{er} étage) tous les jours :

Lundi à Vendredi : de 10h00 à 12h00 et de

14h00 à 16h00 - Samedi 10h00 à 12h00



Michel RECOUSSINES
Maire de Méré

La période estivale est finie, la végétation affiche les couleurs automnales.

A l'école, la rentrée a été particulière cette année. D'une part la 5ème classe élémentaire a pu être conservée, d'autre part selon le souhait du Ministre de l'Education Nationale la musique et les chants étaient au rendez-vous.

Le forum des associations vous a permis cette année encore de choisir vos activités sportives ou culturelles parmi les nombreuses possibilités dont des nouveautés. Les associations que nous soutenons et subventionnons participent à l'animation et au dynamisme de la commune. Vos adhésions leur permettent de continuer à exister.

En 2016 nous vous avons annoncé la création d'une piste douce (piétons et cycles) sur le RD912 allant de la station-service Casino jusqu'à Galluis. Ce projet prévu en juin de cette année a pris du retard, le Conseil Départemental prévoit les travaux au cours du 1er semestre de 2018. Ce qui permettra de sécuriser la route départementale car le stationnement sauvage le long du parking ne sera plus possible. En parallèle, la Communauté de Communes, après des pourparlers infructueux avec la SNCF et Ile de France mobilité (ex STIF), a décidé de prendre en charge la gestion du parking de 340 places et le problème de surcharge par des véhicules extérieurs au périmètre de la Communauté de Communes.

Dans le cadre du dispositif « Participation Citoyenne » que nous avons déjà évoqué dans le magazine de Février 2016, le protocole vient d'être signé avec la Préfecture et la Gendarmerie. Pour rappel, il s'agit d'un partenariat qui consiste à associer les habitants à la Mairie et aux forces de l'ordre dans le cadre de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique et qui viendrait en complément de l'opération « Tranquillité Vacances » qui existe déjà depuis plusieurs années. Un panneau annonçant le dispositif sera présent à chaque entrée de ville. A compter du 1er janvier 2018, les cartes actuelles d'accès aux déchèteries seront remplacées par des cartes magnétiques que vous pourrez vous procurer sur le site du SIEED : www.sieed.fr. Les demandes des nouvelles cartes peuvent être faites dès maintenant auprès du SIEED pour les avoir dès le 2 janvier 2018.



La fin de l'année approche, les marchés de Noël et les expositions/ventes aussi. Je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Michel Recoussines.

Rentrée des classes 2017/2018

Après une inquiétude à l'annonce en juin d'une fermeture de classe à l'école élémentaire, la rentrée 2017/2018 a été rassurante puisque le nombre de classes est resté le même après comptage des enfants le lundi 4 septembre 2017 en présence de Mme Aurore Bergé, députée de la circonscription, Mr le Maire de Méré Michel Recoussines, Mme Sylviane Duquenoy Adjointe au Maire, de Mme Cintrat inspectrice de l'Education Nationale de Rambouillet et des conseillers pédagogiques. L'effectif est de 51 enfants en maternelle et de 101 enfants en primaire, soit un total de 152 enfants.



MATERNELLE	NOM	NBRE D'ENFANTS	
PS - GS	Mme DEGRIGNY (directrice)	6	20
PS - MS	Mme ASSELIN	6	19
Total :		51	



PRIMAIRE	NOM	NBRE D'ENFANTS
CP	Mme BERNEX (LMJ)	23
	Mme COLIN (V)	
CE1	Mme TAVEL	18
CE2	Mme ARMAND	23
CM1	Mme AOUN-MASSON (M-V)	24
	Mme COLIN (L-J)	
CM2	Mme LAPORTE (directrice)	13
	Mme LOUVARD (mardi)	
Total :		101



Cette année, la rentrée a eu lieu sous le signe de la détente et de la cohésion, suivant le souhait de Mr le Ministre de l'Education Nationale, Jean-Marie Blanquer, l'accueil a été fait en musique. A l'école maternelle, l'accueil s'est effectué dans la cour de récréation sous un air de musique. A l'école élémentaire, tout commença par un air de cornemuse

puis les enfants ont été regroupés autour de l'îlot pédagogique installé cet été entre les arbres de la cour de récréation pour reprendre les chants appris l'année dernière. Un chant du Bénin animé par 2 parents d'élèves a clôturé ce moment.





Accueil de Loisirs

Une convention a été signée avec la commune de Galluis et l'IFAC (Institut de Formation d'Animation et de Conseil) pour accueillir au moins 20 enfants de Méré au centre de loisirs le mercredi toute la journée (quelques places sont encore disponibles).

Téléphone du centre : Directeur Romain TISNE 01.34.57.03.96 ou 06.46.07.02.26

Adresses mail : pour réservation dans le centre adl.galluis@utidf.ifac.asso.fr et pour aviser la commune secretariat2.mairie.mere78@orange.fr

Ouverture du centre : mercredi 7h30-19h- arrivée possible entre 7h30 et 9h30 - départ possible de 16h30 à 19h

Tarif : 25 euros pour la journée repas et goûter compris.

Pas de présence à la demi-journée : inscription 14 jours avant chaque nouvelle période (hors vacances scolaires).

Accueil de Loisirs des petites vacances scolaires La Queue lez Yvelines :

Durant les petites vacances scolaires il faudra vous adresser à la Mairie de Méré pour retirer les dossiers et inscription 5 jours avant la date des vacances scolaires.

Téléphone du centre : Directrice Juliette PERRET 06.87.48.64.71

Adresse mail : pour réservation dans le centre secretariat2.mairie.mere78@orange.fr et ifac.lqy@gmail.com

Ouverture du centre : du lundi au vendredi de 7h30 à 19h sur inscription

Tarif : 25 euros pour la journée repas et goûter compris.

Centre de Loisirs-IFAC : 6 bis rue Président COTY à La Queue lez Yvelines

Ilot pédagogique *dans la cour de l'école*

Au cœur de l'école, composée de 3 bâtiments, un bel îlot pédagogique, tel un arbre à palabres, vient aujourd'hui trôner à l'ombre des platanes

En effet, l'école s'étant développée au fil du temps, ses 3 bâtiments correspondent aux constructions successives faisant suite aux besoins de nouvelles classes :

le bâtiment Quesnay, le plus ancien qui comprend deux classes et une salle informatique ;

le bâtiment du Colombier, qui comprend 2 classes et une salle polyvalente ;

le nouveau bâtiment, qui comprend une classe et un lieu de garderie.

L'infrastructure de l'école est donc telle que seule la cour est réellement un espace commun de vie et un lieu de passage et de rencontre.

Dans le cadre du projet pédagogique demandé par l'Education Nationale, l'aménagement de la cour répondait au besoin d'apprendre aux élèves à vivre ensemble, à s'exprimer, à communiquer et à échanger.

L'implantation d'un tableau d'affichage dans la cour permet : d'éviter la cassure « classe (espace de travail) – cour de récréation (espace de jeux) – temps périscolaire » par un affichage permettant un prolongement des réalisations des élèves en classe de mettre en place un espace de vie socialisant privilégiant les échanges entre classes dans un lieu commun accessible à tous les élèves

d'enrichir le milieu scolaire par un espace de vie vivant, créé par les élèves et évoluant avec eux.

L'acquisition d'un tableau d'affichage pédagogique est une première étape pour doter l'école d'un milieu scolaire personnalisé mais commun permettant aux petits (CP) aux moyens (CE1 - CE2) comme aux grands (CM1 - CM2) d'évoluer, de grandir en apprenant à mieux se connaître, se retrouver et échanger leurs savoirs et compétences.

Le choix du matériel acquis par la commune en accord avec le corps enseignant tient compte de l'âge des élèves (hauteur de l'affichage), de la sécurité (poteaux, angles des panneaux...), de la durabilité de l'équipement et de l'évolution du projet.

Pour couronner le tout, sur chaque traverse, quelques mots, choisis par l'équipe enseignante, ont été gravés dans le bois Sagesse et Savoir, - Sport et Santé - Joie et Solidarité - Apprendre est notre métier.

Bonne route à nos écoliers méréens !



Micro crèche à Méré

En janvier 2018 nous allons ouvrir une micro Crèche sur notre commune et nous souhaitons donner un nom

Merci d'envoyer vos propositions par mail ou par courrier :

pmarie@fede78.admr.org ou ADMR 1 sente de l'Abbaye 78490 - Méré

Fête de la Saint-Roch du dimanche 10 septembre

Cette année la fête de la Saint-Roch était jumelée avec les 40 ans de l'A.S.C.L. Cette coopération nous a permis de regrouper nos forces pour que cette journée soit réussie.

Le soleil étant de la fête les différents ateliers ont ravi les enfants : maquillage, malle à chapeaux, tatouage...

L'animation escalade avec la descente en tyrolienne a particulièrement été appréciée des grands et des petits.



l'ASCL Méré a fêté ses 40 ans

Le dimanche 10 septembre 2017, l'ASCL Méré a fêté ses 40 ans d'existence. En effet sa création date du 26 mai 1977 résultait de la volonté de la municipalité de l'époque de mettre en place une structure pour offrir aux méréens des loisirs et des activités sportives et culturelles.



Le premier président de l'association a été Pierre Quenneville, ensuite le relais a été passé à Jean-Jacques Pierre, Philippe Gouel, Pierre Bousart, Monique Bourg et ce jour à Alain Cissé.

Huit sections sportives, six sections culturelles, six sections loisirs et trois activités ponctuelles sont animées par des bénévoles durant l'année.

Certaines sections par leur succès au cours des années sont devenues autonomes, ce fut le cas de la bibliothèque créée par Annick Adam ainsi que la section tennis créée par Guy Denormandie, connue aujourd'hui sous le nom de MTC Méré.

Quarante ans, un bel âge pour une association grâce au soutien sans faille de la municipalité et aux bénévoles qui ont su être à l'écoute, s'investir, donner de leur temps pour créer et faire vivre les sections.

Pour fêter cet événement et conjointement à la fête de la Saint Roch, patron du village, l'ASCL a organisé une journée festive, avec des courses à pied adaptées par tranche d'âge, des démonstrations et des initiations à la gymnastique, au badminton, au basket, au yoga, à la sophrologie et à la danse de salon ont été proposées durant cette journée, ainsi qu'une fresque réalisée par les enfants afin d'être exposée dans la salle communale.

Une exposition retraçant le parcours de ces quarante années était mise en place dans la salle du conseil.

L'ASCL reste en permanence à l'écoute des besoins et envies des méréennes et des méréens. Un site est dédié à notre association www.asclmere.fr et un lien sur le site de la mairie à la rubrique « vie quotidienne » sont là pour vous guider et vous informer. N'hésitez pas à les consulter.

4ème olympiades de la jeunesse de Méré

C'est par un soleil radieux et une température estivale que les 4ème olympiades de la jeunesse de Méré organisées par la commission jeunesse ont eu lieu ce 15 octobre. Une quinzaine de jeunes a participé à cet événement, répartis en deux équipes mixtes ils se sont affrontés dans 5 épreuves, le tir à l'arc, les skis géants, le tir à la corde, du sumo et le tir au but équipés d'un Bubble.

Filles et garçons tout au long de l'après-midi ont rivalisé d'adresse, de discipline, de courage et d'esprit d'équipe pour au final qu'une équipe sorte victorieuse de ces différentes confrontations, mais avec un écart très faible tant l'implication de chacun a été totale.

Comme l'année passée l'après-midi s'est terminée autour d'un goûter bien mérité après la remise des médailles, de la coupe et des bons cadeaux.

Pour conclure, tous nos remerciements à nos jeunes participants pour leur présence, leur plaisir affiché et leur esprit d'équipe, merci à Hiram pour son arbitrage impartial et aux membres de la commission jeunesse pour leur implication.

Un bémol néanmoins concernant le faible taux de participation qui nous interpelle alors que toutes conditions étaient réunies pour que l'événement soit une réussite et qui devra faire l'objet d'un débat au sein de la commission jeunesse quant à l'opportunité de le pérenniser.



JOURNÉES
EUROPÉENNES
DU PATRIMOINE

Les Journées Européennes du Patrimoine à Méré

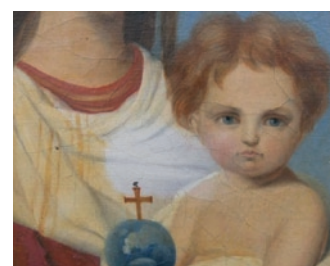
Les 16 et 17 septembre 2017 ont permis aux visiteurs de découvrir la pose d'un nouveau tableau « La Vierge à l'enfant entre deux anges » dans l'église Saint Denis de Méré. Il a reposé dans l'aile Sud de l'église.

Pour rappel, ce tableau a été restauré par la commune, subventionné par le Conseil Départemental des Yvelines - Service du Patrimoine Monumental et Mobilier.

La restauration a permis la découverte d'une date sur le châssis, celle de la donation du tableau à l'église de Méré en 1902, et d'une date et d'une signature sur la couche picturale : Charlotte de Vergès 1851. Cette toile a donc été exécutée en 1851 (ce qui corrobore les informations obtenues par le cachet du vendeur de toile) et donnée en 1902 par Charlotte de Vergès, devenue ensuite comtesse de Liniers, femme du propriétaire du château d'Egremont à Méré.

Les nombreuses altérations du tableau ont justifié ces travaux de restauration : interventions sur le châssis, sur la toile, nettoyage complet de la couche picturale, réintégration des lacunes de la couche picturale, restauration et remise du cadre...

Grâce à cette restauration, ce tableau a retrouvé toute son intensité colorée. Vu son histoire et sa représentation, ce tableau avait toute sa place dans notre église.



*ApsaD*iodurum
Association pour la promotion du site archéologique de Diodurum

Journées Européennes du Patrimoine à la ferme cistercienne d'Ithe

Comme chaque année, l'ouverture du site archéologique et patrimonial de Diodurum/Ithe (LeTremblay-sur-Mauldre/Jouars-Pontchartrain) dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, a attiré près de 700 visiteurs dont plus d'une centaine d'enfants.

Organisées par l'Apsadiodurum, association constituée pour étudier et mettre en valeur le site archéologique antique et les vestiges de la ferme cistercienne d'Ithe, les journées des samedi 16 et dimanche 17 septembre 2017 ont été l'occasion de présenter au public le site, les découvertes lors de fouilles réalisées chaque été, de nombreux stands et animations destinés aux adultes et aux enfants : atelier de jeune archéologue pour découvrir la fouille archéologique, approche de la céramologie, atelier de poterie, découverte du jardin médiéval reconstitué, stand de dégustation de recettes antiques et médiévales... etc. Cette année, pour la seconde fois, une expérimentation de réduction de minerai de fer en bas-fourneau, conforme aux modèles connus dans l'antiquité, a été un succès. Un forgeron était également présent pour une démonstration des techniques de fabrication des objets en fer.

Enfin, la reconstitution d'un four de potier gallo-romain a permis la cuisson de copies céramiques antiques régionales.

Bénévoles, chercheurs impliqués dans l'étude du site, membres de l'Apsad se sont relayés durant les deux journées pour faire découvrir ce site exceptionnel et le faire vivre pour les plus grands et les plus petits autour justement du thème de cette année centré sur la jeunesse et le Patrimoine. A cet égard, une exposition photographique retraçait les 10 années de chantier de jeunes bénévoles organisées grâce au Groupement Rempart-Ile-de-France qui ont permis de restaurer la chapelle du XVIIIe siècle.



«Le forgeron au travail (Erwan Velu)»



«Découverte de la fouille archéologique pour les petits»



«Atelier de poterie»



«La céramologie (animée par Véronique Pissot, céramologue à l'INRAP)»



«Le bas fourneau en fonctionnement (Philippe Lorquet, Paléoméтарlugiste à l'INRAP)»



«Visite guidée»

Sortie du CCAS du jeudi 18 mai 2017

Le jeudi 18 mai 2017, départ à 12 heures en direction de Pierres-Maintenon au cabaret l'Étincelle qui présente sa nouvelle revue : « 5 ans déjà » spectacle haut en couleur et en surprises où illusions, rêves et gourmandises sont au rendez-vous, spectacle avec plumes, strass, paillettes, décors féériques, magie, chant en direct, l'occasion de fêter l'anniversaire de Michèle Bazin qui a été appelée sur scène avec les artistes.



Voyage du CCAS du jeudi 5 octobre 2017

ROUEN vallée de Seine

Départ 9h15 place de la Mairie en direction de Rouen pour la découverte de cette ville.

A notre arrivée sur la place de la cathédrale nous montons dans le petit train à la découverte des quartiers anciens et permet d'apprécier le charme des maisons à pans de bois et la richesse de l'architecture gothique des églises. Malgré la pluie, ce circuit commenté de 45mn nous révèle les joyaux de la ville, la cathédrale Notre-Dame si souvent peinte par Monet, le Gros Horloge, l'église et l'Aître de Saint-Maclou (ancien cimetière charnier datant du XVIème siècle) ainsi que la place du vieux marché

où fut brûlée Jeanne d'Arc et son étonnante église moderne.

Puis le déjeuner au restaurant « deux-même » a été le lieu d'une surprise pour Jean-Pierre Cissé pour fêter comme il se doit ses 80 printemps. Vers 15 heures embarquement sur « la Lutèce » pour une visite commentée du port autonome, découverte de l'évolution du port, de ses quais, le travail des hommes et des femmes sur le fleuve.

Pour ces deux journées, tout le monde est reparti avec les souvenirs de beaux et agréables moments.



Baccalauréat 2017

Huit de nos petits administrés ont obtenu leur Baccalauréat général ou professionnel avec mention cette année au lycée Jean Monnet de la Queue les Yvelines.

Ils seront récompensés sur scène, le Samedi 18 novembre à partir de 10 h à la salle de la Bonnette.



Leur diplôme leur sera remis des mains de Monsieur le Maire et de Sylviane Duquenoy adjointe aux affaires scolaires sous le regard fier et ému de leurs parents, amis et professeurs. Bravo à eux !

BELTZ	Aymeline	ECONOMIQUE ET SOCIALE	Très bien
BOYSSOU	Corentin	ECONOMIQUE ET SOCIALE	Assez bien
DEMONCHY	Guillaume	SCIENTIFIQUE SVT	Bien
LO VERDE	Larry	SCIENTIFIQUE SVT	Assez bien
MARTINS	Chloé	BAC PRO COMMERCE	Bien
NOPPE	Laura	ECONOMIQUE ET SOCIALE	Assez bien
VICHERAT	Lucie	ECONOMIQUE ET SOCIALE	Bien

La Foire à Tout et aux Livres

Dimanche 8 avril 2018

à Méré

C'est la journée que l'ASCL Méré a choisi pour organiser la 20^{ème} édition de « La Foire à Tout et aux Livres », un événement attendu par les habitués de Méré et des communes avoisinantes. Cette manifestation se déroulera comme les précédentes au centre du village, place de la Mairie et à la médiathèque de 7 h à 18h, 120 à 150 exposants sont attendus pour cette journée. Seront également présentées deux expositions à la maison des associations : la 10^{ème} exposition peinture ainsi qu'une exposition philatélie. La réservation d'un emplacement se fait uniquement en complétant un bulletin d'inscription téléchargeable sur le site www.asclmere.fr à la rubrique « activités ponctuelles » et à disposition à la mairie.

Le prix du mètre linéaire est de 7 € (emplacement 2 m linéaires minimum).

Au cours de cette journée une restauration est mise en place, boissons chaudes et froides vous seront proposées et vous pourrez vous installer sous un chapiteau mis à votre disposition.

Nous vous donnons à tous rendez vous pour cette journée conviviale

Le Noël des Créateurs
Exposition/vente

Artisan bijoutier
Artiste plasticienne
Coutelier d'Art
Couturiers
Créatrice en bijoux d'Art
Créatrice déco enfants/adultes
Designer - Illustratrice

Encadreur d'Art
Mosaïste - Graveur
Peintre sur textiles
Photographe
Potière céramiste
Restauration de tableaux
Tapissière

Mairie de Méré
1^{er}, 2 et 3 décembre
Vend. 1^{er} : 14h>18h - Sam. 2 et Dim. 3 : 10h>18h

Fibre Optique

Programme de Déploiement de la Fibre Optique dans les 158 communes rurales des Yvelines

Le jeudi 12 octobre, le Département des Yvelines, en présence de son Président, Pierre Bédier et le syndicat Yvelines Numériques ont signé avec TDF et sa filiale Yvelines Fibre représentés respectivement par Olivier Huart et Benoît Mérel, l'acte juridique consécutif à l'Appel à Manifestation d'Engagement et d'Investissement lancé il y a plusieurs mois. A cette occasion l'ensemble des maires des communes concernées avaient été invités pour la présentation du programme de Déploiement à l'Hippodrome de Rambouillet.

Yvelines Fibre va déployer un réseau fibre optique pour les 158 communes rurales, couvrant 110 000 foyers et entreprises d'ici à 2020. Afin de combler le déficit de connexion de certaines communes, 45 communes identifiées comme déficitaires sur cette question, vont faire l'objet d'une Montée en Débit au travers du réseau ADSL existant sur la période fin 2017 – début 2018. A partir de 2020, ces communes seront également raccordées à la fibre optique. Les 113 autres communes seront équipées en 2 phases, la première sur 2018-2019 et la seconde sur 2019-2020.

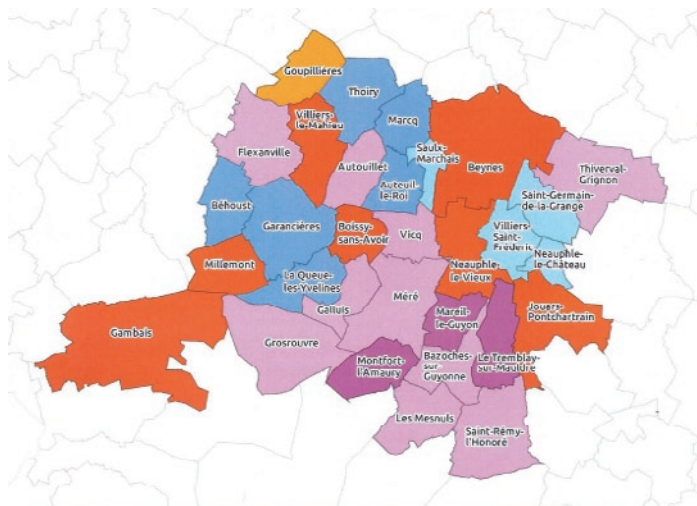
Ce réseau est complètement nouveau, il va s'appuyer sur des infrastructures de génie civil existantes au maximum (fourreaux, pylônes, etc..) et sera ouvert à tous les fournisseurs d'accès. En effet, Yvelines Fibre est un aménageur numérique du territoire et construit un réseau ouvert. Chaque abonné pourra donc choisir son fournisseur d'accès.

Ce projet représente un coût de 120 millions d'euros entièrement financé par TDF. TDF s'engage sur le planning, la couverture géographique, la valorisation du réseau d'entreprises, les garanties de déploiement et la qualité technique du réseau.

Un petit chiffre, près de 3000 km de fibres optiques seront déployées dans la zone couvrant les 158 communes.

Pour Méré, le déploiement est prévu en 2020.

Par contre le hameau du Mesnil Piquet bénéficiera d'une solution MED fin 2017-début 2018 étant sur la même desserte que Vicq, puis sera raccordé à la fibre optique à partir de 2020.



PROGRAMME DE DÉPLOIEMENT* Communauté de Communes Cœur d'Yvelines



- Fin de déploiement au premier semestre 2018
- Fin de déploiement au deuxième semestre 2018
- Fin de déploiement au premier semestre 2019
- Fin de déploiement au deuxième semestre 2019
- Fin de déploiement au premier semestre 2020
- Fin de déploiement au deuxième semestre 2020

* sous réserve de difficulté technique exceptionnelle



158 COMMUNES*
De nouvelles opportunités dès 2018 grâce au Très Haut Débit

* Sur lesquelles aucun opérateur n'avait jusqu'alors d'intention de déploiement



NOUVEAUX SERVICES D'ICI 2020
Vers de nouveaux usages pour tous : confort, rapidité et performance



100 000 FOYERS ET ENTREPRISES
S'informer, travailler, échanger et profiter de tous les usages numériques en illimité et en simultané



68 ZONES D'ACTIVITÉS DÉJÀ DESSERVIES
Gagnez en performance, optimisez vos projets et vos budgets télécom



-  Réseau Yvelines Fibre
-  PM Points de mutualisation en chambre
-  Points de Branchement en chambre
-  Point Terminal Optique
-  Point de Branchement aérien
-  Convention pour l'installation de la fibre dans les Immeubles
-  Partie terminée réalisée lors de la souscription d'un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès internet

Le réseau Yvelines Fibre est déployé sur le domaine public, à partir de 14 NRO (Noeud de Raccordement Optique) et de 250 armoires de rue (Points de mutualisation), via une infrastructure souterraine ou aérienne, en fonction du génie civil disponible. Dans le cas des pavillons, le réseau s'arrête devant les habitations. Le raccordement final est effectué lors de la souscription d'un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès internet. Dans le cas des immeubles collectifs, la loi impose de signer une convention afin de déployer la fibre en partie privative et de raccorder l'ensemble des logements au domaine public. De la même manière, le raccordement final, dans l'appartement, est effectué lors de la souscription d'un abonnement auprès du fournisseur d'accès internet.



Rezo Pouce, un réseau d'auto-stop

Vous faites partie de la communauté Rezo Pouce dans les Yvelines, félicitations !

Si vous n'en faites pas partie, alors inscrivez-vous vite sur www.rezopouce.fr

Rezo Pouce a lancé son application mobile pour améliorer la visibilité des autostoppeurs et pour que ça fonctionne, nous devons tous nous y mettre.

Avec le concours d'Ile de France Mobilités (ex STIF), qui soutient le covoiturage, de Transdev et de la fondation MACIF, Pouces d'Yvelines vous offre jusqu'au 31 décembre 2017, que vous soyez conducteur ou passager :

10€ pour votre 1er trajet

+ 2€ pour les trajets suivants

+ 10€ pour le plus grand covoitureur Rezo Pouce de chaque commune adhérente (liste sur le site Rezo Pouce)

Et jusqu'à 1000€ pour le plus grand covoitureur Rezo Pouce des Yvelines

Sur le site www.rezopouce.fr vous trouverez la présentation, le règlement du concours et la possibilité de vous inscrire.

Téléchargez l'application sur App Store ou Google Play



Si vous avez perdu ou n'avez pas de mot de passe de connexion, il suffit de cliquer sur «Mot de passe oublié» pour le réinitialiser.

Ce réseau solidaire et gratuit est le vôtre, il fonctionnera par votre implication sur la route mais aussi pour le faire connaître : N'attendez pas, likez la page Facebook, partagez, parlez-en avec votre famille et vos amis pour faire en sorte qu'enfin les voitures deviennent un transport collectif et un moyen de solidarité et de rencontre.

contact@poucesdyvelines.fr

<https://www.facebook.com/poucesdyvelines/>

Irma : une famille yvelinoise lance une collecte de vêtements et d'outils

Daphnée Caravel et sa famille sont rentrés de Saint-Martin pour rejoindre leur domicile de Méré le 1^{er} septembre. Six jours plus tard, l'île était totalement dévastée par Irma, l'ouragan le plus puissant qu'aient jamais connu les Antilles. La famille yvelinoise a vécu dans l'angoisse plusieurs jours car l'un de leurs fils était resté sur place. « Pendant le cyclone, il était hébergé chez des amis. Nous avons pu avoir de leurs nouvelles que plusieurs jours après... Ils sont en vie, c'est de loin le principal mais ils ont vécu plus de 10 heures d'attente et d'angoisse qu'on ne peut pas imaginer, avec des vents à plus de 350km/h... ».

« Une partie de notre vie est là-bas »

Aujourd'hui, la priorité de Daphnée, c'est de faire revenir son fils en métropole. « Les billets d'avion sont déjà pris pour un retour depuis Point-à-Pitre en Guadeloupe. Mais encore faut-il qu'il y arrive. Pour le moment, nous ne parvenons pas à lui faire quitter Saint-Martin. Sur cette île de 35 000 habitants, 5 000 cherchent à partir. Cela prend du temps. Tout comme le ravitaillement qui a été long à arriver... »

Daphnée est informée de la situation au jour le jour car cette île et ses habitants, elle



L'île de Saint-Martin a été détruite à 95 %. Sur place, des habitants ont tout perdu.

les connaît bien. « Une grande partie de notre vie est là-bas. Cela fait plus de dix ans que nous y passons tous nos étés et nous y allons dès que nous pouvons. Nous avons acheté des logements il y a plusieurs années pour en faire de la location saisonnière. Il y a deux ans, nous avons créé l'association We love Saint-Martin. Son objectif était la protection de l'environnement et du cadre de vie des Saint-Martinois. »

Par le biais de cette structure et grâce à son réseau local, Daphnée cherche aujourd'hui à récolter des vêtements et des outils (marteaux, tournevis, scies...) pour les envoyer là-bas. « Dans cette île, deux mondes cohabitent. Une partie de personnes aisées et une partie des habitants qui vivent simplement. Ceux-là, ils ont tout perdu. D'autant qu'après l'ouragan, il y a eu des pillages. Les habitants se retrouvent dans le dénuement le plus total. Les gens peuvent envoyer des sous à des associations qui gèrent ça très bien. A notre niveau, nous avons voulu mettre sur pied quelque chose de simple et utile. »

Collecte de vêtements et d'outils

En lien avec la municipalité de Méré, les personnes qui souhaitent aider peuvent apporter

vêtements et outils en mairie aux heures d'ouverture, qui se charge pour l'instant du stockage. Daphnée va prendre contact avec d'autres mairies du Sud-Yvelines. Elle a également sollicité l'école de son fils, le collège Notre-Dame du Bel air, à Montfort l'Amaury pour faire passer l'information. « Quand nous aurons atteint un certain poids de vêtements, je ferai parvenir ces dons via un transporteur aux Saint-Martinois. Grâce à notre ancrage local, nous savons qu'ils seront distribués aux bonnes personnes, celles qui en ont besoin. »

Le mouvement s'organise. Daphnée est à pied d'œuvre, l'œil toujours rivé sur son smartphone pour avoir les dernières infos en provenance de Saint-Martin. L'île de son cœur où elle espère bien pouvoir retourner des les vacances de La Toussaint. Et de conclure avec une note d'espoir : « J'ai confiance. Les Antillais ont déjà connu des revers mais ils s'en sortent toujours. L'île va rapidement se reconstruire. Les habitants vont se relever et on sera là pour les aider. »

M.V.

▲ Vous avez des vêtements ou des outils à donner, vous pouvez contacter Daphnée Caravel via son profil Facebook et Messenger.

Récital de piano

C'est le **dimanche 10 décembre à 17h00** que le pianiste **François-Frédéric GUY** donnera un récital de piano en l'église Saint-Denis de Méré.

C'est une énorme chance que nous avons que de pouvoir accueillir dans notre village cet artiste exceptionnel, reconnu comme l'un des meilleurs spécialistes du répertoire romantique allemand, et en particulier de *Beethoven*.



Pour ce récital, il nous interprétera une *Sonata quasi una fantasia* de l'opus 27, la n°2, plus connue sous le nom de « *Clair de lune* », une belle introduction à l'univers du romantisme beethovenien ! Elle sera suivie des 15 variations et fugue en mi bémol majeur pour piano Opus 35

« *Variations eroica* ». La seconde partie sera consacrée à cette véritable symphonie pianistique qu'est la sonate en fa mineur op.5 de *Brahms*, qui est le second compositeur de prédilection de François-Frédéric GUY.

Un moment exceptionnel pour lequel il est conseillé de réserver.

Des bulletins et réservation sont disponibles à la mairie et à la médiathèque.

Infos et réservation : WWW.RITMY.FR (sans frais)



☎ 06 60 42 19 43

et ☎ 06 07 29 91 97

Les 28^{èmes} Saisons Musicales RITMY

Activités représentées par
Monique BOURG ☎ 06 61 45 59 80

Sortie Théâtre

Une Sortie théâtre de l'ASCL est organisée le **samedi 16 décembre pour la séance de 21h**

Départ vers 18h30 19h00
Place de la Mairie de Méré

Quelques places sont disponibles

Tarif : 50 euros

Ce prix comprend :

- Le transport A/R en car
- Un tour dans les rues de Paris illuminées.

Inscrivez-vous dès maintenant !



Marche nordique

Période : Tous les samedis matin hors vacances scolaires

Sorties de 2 heures, de 9h30 à 12h pour des parcours en forêt ou dans des lieux différents à chaque sortie. Des bâtons pourront être prêtés lors des premières séances.



Sophrologie



Apprendre à respirer et se détendre.

Réduire le niveau d'anxiété

Lâcher-prise.

Dynamiser ses capacités.

S'ancrer dans l'instant présent.

Reprendre confiance en soi.

Calmer certaines douleurs...

Il reste des places pour la séance de 17h30 à 18h50.

Danses de salon

Un beau succès pour cette nouvelle activité !

Deux cours de débutants les mercredis soir sont déjà complets.

Nous vous proposerons en cours d'année des stages de danse :

- 8 décembre, chacha
- 6 avril, tango ou rumba... et une soirée dansante le samedi 9 juin.



L'échange : bulletin du Méré Tennis Club (MTC)



Animation jeunes organisée par Leonel le 10 juin 2017



Derniers Événements du MTC/infos pratiques

• **Sortie au MASTER 1000 de Paris Bercy le mercredi 1^{er} novembre** avec les jeunes du club. C'est une belle occasion de voir les plus grands joueurs du monde s'affronter. Inscrivez-vous vite !

* Plus besoin de certificat médical. Une simple déclaration sur l'honneur suffit à prolonger votre ancien certificat (formulaire à retirer au chalet du MTC)

«Rejoignez un club familial et convivial avec un excellent encadrement sportif pour les compétiteurs et les débutants»

Une nouvelle saison commence sous de bons auspices

Une excellente année 2016/2017 pour le MTC qui s'est terminée en beauté avec la victoire de notre équipe dames 35 ans qui décroche le titre de championne des Yvelines. Le bouche à oreille jouant à plein, de plus en plus de personnes habitant pour certaines loin, viennent s'inscrire au MTC et profiter des cours de qualité donnés par nos professeurs. Notre club est reconnu dans toute la région pour la qualité de ses entraînements et pour son niveau sportif, tout en restant familial et amical.

Nouvelle organisation de la ligue de Tennis: Les 8 ligues franciliennes se regroupent cette année pour former une super ligue Ile de France de Tennis regroupant un quart des effectifs nationaux et 1000 associations, dont le MTC.

Volontaires pour participer à la vie du club
Le MTC ne fonctionne qu'avec des bénévoles et ne peut fonctionner sans eux. Nous sommes plus que jamais à la recherche de volontaires pour améliorer encore le fonctionnement du MTC. Si vous êtes intéressés, merci de nous contacter.

Inscriptions pour la nouvelle année sportive 2017/2018

Les effectifs sont en hausse et nous devrions dépasser la barre des 140 adhérents. La plupart des membres du club sont également inscrits aux cours. Ces derniers sont actuellement bien remplis. Il reste cependant quelques places dans les groupes adultes et jeunes. Nous avons bénéficié des nouveaux rythmes scolaires et pu remettre des cours pour nos jeunes le mercredi matin. Suite à une forte demande de cours nous avons du ouvrir un nouveau créneau le jeudi soir. Nous vous rappelons que nous accueillons les enfants dès 4 à 5 ans grâce à du matériel (raquettes et balles) et des méthodes de cours adaptés,

priviliégiant avant tout l'aspect ludique et convivial. Nous devons ce succès à notre entraîneur principal Leonel Alberti qui fait un excellent travail depuis 3 saisons. Pour vous inscrire, vous pouvez soit contacter directement notre entraîneur (06 49 46 30 00) ou notre président Monsieur Jean-Guy Mutez (06 51 50 55 07) où à l'adresse courriel suivante: jeanguy.mutez@free.fr ou en déposant votre formulaire disponible sur notre site dans la boîte aux lettres du chalet (<http://www.mere-tennis-club.fr>).

Dernière minute : reprise des championnats dès le 12 novembre. Bonne chance à nos équipes !



Animation « doubles surprise » où chacun vient avec sa bonne humeur partager un bon moment de tennis et d'amitié.



Recensement à Méré

le recensement aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018.

La population de Méré était de 1702 habitants en 2014.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

Connaître la population française

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Définir les moyens de fonctionnement des communes

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Prendre des décisions adaptées pour la collectivité

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux ...), déterminer les moyens de transports à développer...

Un acte simple, un geste civique utile à tous !

1. Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous pour vous recenser.

2. Vous répondez à l'enquête de recensement

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser, votre agent recenseur vous expliquera la marche à suivre. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez utiliser des documents papiers.

Vous répondez sur internet.

Cliquez sur « accéder au questionnaire en ligne » sur la page d'accueil du site le-recensement-et-moi.fr. Connectez-vous à l'aide des identifiants figurant sur la notice remise par l'agent recenseur. Ensuite, remplissez le questionnaire en vous laissant guider. N'oubliez pas de valider votre questionnaire ; si vous avez indiqué votre adresse mail, vous recevrez un accusé de réception par messagerie vous confirmant la bonne prise en compte de vos réponses.

Vous ne pouvez pas répondre en ligne.

L'agent recenseur vous remet une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes vivant dans votre foyer. Lisez et remplissez lisiblement les questionnaires seul ou avec l'aide de l'agent recenseur. A un moment convenu avec vous, l'agent recenseur viendra les récupérer. Vous pouvez également les renvoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.



Le recensement par internet, c'est plus pratique !

www.le-recensement-et-moi.fr





Vendredi 24 novembre 2017, 20h30

Méré Salle des mariages



Mesdames Cristina MOURAUT et Diem CRESNAIS

COMMISSAIRES-PRISEURS

LA VENTE AUX ENCHERES Comment ça marche ?

Réservations : 01 34 86 99 78 ou aspirine78490@gmail.com - Entrée 3 euros.

Association Pour l'Idée, la Rencontre, l'Information Non Ennuyeuse

Pour son premier café-débat de la saison, Aspirine a reçu le 6 octobre dernier, deux représentantes de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile de la gendarmerie de Versailles. Le thème traité « Les jeunes face aux écrans » a attiré, une nouvelle fois, un public nombreux composé d'habituels fidèles mais aussi de nouveaux auditeurs parmi lesquels des jeunes et leur famille. Que ce soit Internet, les jeux vidéos, les réseaux sociaux, l'accent était mis sur les dérives que peuvent faire naître tous ces nouveaux supports numériques, notamment pour un public fragile, pas forcément conscient des dangers qu'il court. En complément des interventions que fait la BPDJ dans les écoles (Méré), les collèges et les lycées, ce thème s'adressait aussi à nous, les adultes, pour protéger nos jeunes.

Dans la tradition des cafés-débats, l'exposé réalisé par les intervenantes a donné lieu à de nombreuses questions et réflexions. Pour le prochain café-débat, qui aura lieu le 24 novembre 2017, Aspirine recevra Cristina Mouraut et Diem Cresnais, commissaires-priseurs. Sur le thème « La Vente aux Enchères », elles nous proposent de nous présenter leurs activités professionnelles qu'elles illustreront à partir d'objets exposés dans la salle. La soirée s'annonce passionnante !

N'hésitez pas à réserver vos places dès maintenant : aspirine78490@gmail.com ou 01 34 86 99 78

Nous vous attendons nombreux !



MÉRÉ
DIATHÈQUE



SAMEDI 18 NOVEMBRE À 17H
Salle du Pressoir de Villiers-Saint-Frédéric
2, rue Charles de Gaulle
Histoires de Graines par Claire Pantel
À partir de 6 ans - Compagnie La(i)r de dire

Informations et réservation : www.aufildespages78.fr — aufildespages78@orange.fr — 01 34 89 27 27

6^{ÈME} JEU D'ÉCRITURE
«Au fil des mots»
2018
Enfants et jeunes de moins de 20 ans

5 mots minimum à choisir parmi les suivants :
Rouge
Perlimpinpin
Costume
Clown
Peur
Époustouffant
Pivoine
Kangourou
Wagon
Chipoter

Clôture des envois : samedi 31 mars 2018
Remise des prix et des recueils : samedi 26 mai 2018 à 17h30

Règlement sur le site internet du réseau : aufildespages78.fr
Renseignements : 01 34 89 27 27 - 01 34 86 76 95

Nouvelles de Mai
2018
7^{ème} concours de nouvelles

10 mots à inclure dans le texte :
Bulle
Balbutiement
Vagabondage
Hamac
Chandelier
Mystérieux
Contester
Malotru
Ricochet
Synchroniser

Clôture des envois : samedi 30 mars 2018
Remise des prix et des recueils : samedi 26 mai 2018 à 17h30

Règlement sur le site internet du réseau : aufildespages78.fr
Renseignements : 01 34 89 27 27 - 01 34 86 76 95

21^{ème} Défi-lecture
2017-2018

A partir du samedi 30 septembre 2017
retrouvez dans vos médiathèques une sélection de 6 livres, adulte ou jeunesse :
lisez et votez pour celui que vous préférez !

Fin des votes jeunesse : 7 avril 2018
Fin des votes adulte : 26 mai 2018

♦ Bazoches-sur-Guyonne ♦ Gambais ♦ Jours-Pontchartrain ♦
♦ Le Tremblay-sur-Mauldre ♦ Les Mesnuls ♦ Méré ♦ Montfort l'Amaury ♦
♦ Neauphle-le-Château ♦ Neauphle-le-Vieux ♦ Saint-Germain-de-la-Grange ♦
♦ Saint-Rémy-l'Honoré ♦ Vicq ♦ Villiers-le-Mahieu ♦ Villiers-Saint-Frédéric ♦

Impression : réseau Au fil des pages 78 — Illustration : Milette Picaud

A compter du 1er janvier 2018, des badges d'accès magnétiques remplaceront les cartes de déchèteries papier. Ces cartes ne seront donc plus acceptées et seront retirées du circuit des déchèteries du SIEED.

Comment se procurer la nouvelle carte ?

Les cartes seront désormais délivrées directement par le SIEED, aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels. Il suffira de télécharger l'imprimé sur le site du SIEED : www.sieed.fr et de le renvoyer rempli avec les justificatifs demandés ou d'utiliser l'exemplaire de la page suivante. Le syndicat enverra ensuite par voie postale la carte magnétique.

Pour les professionnels, même procédé et les tickets papier vont également disparaître au profit de la carte, dont le paiement pourra se faire par internet.

Les demandes de badge avec les justificatifs pourront être envoyés au SIEED directement dès novembre 2017, afin d'avoir la carte dès le 2 janvier 2018.



Du nouveau dans les déchèteries

Au 1er janvier 2018, plus de carte ou de ticket papier pour l'accès aux déchèteries du SIEED. Une nouvelle carte magnétique sera fournie directement par le syndicat, rendez vous sur : www.sieed.fr



Horaires d'ouverture des déchèteries du SIEED

Boutigny-Prouais : vendredi, samedi et mardi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h / dimanche 9h à 13h

Garancières : vendredi, samedi et mardi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h / dimanche 9h à 13h

Houdan : vendredi, samedi et lundi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h / dimanche 9h à 13h

Méré : vendredi, samedi et lundi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h / dimanche 9h à 13h



SIEED

LES VEGETAUX

Article 10 : définition :

Les déchets végétaux comprennent les déchets des particuliers issus des tontes, tailles, feuilles, fleurs. En sont exclus par exemple : la terre, les cailloux, les troncs et branches de longueur supérieure à 1.5 mètres et de diamètre supérieur 5 cm, les souches.

Article 11 : Contenants :

Des sacs pour déchets verts sont achetés une fois par an par le SIEED et distribués aux communes membres en février/mars. Le quota est de 40 sacs par foyer et par an. Les communes se chargent de la distribution des sacs à leurs habitants. Au-delà du quota transmis par chaque commune aux habitants, des sacs en papier biodégradables pourront être achetés qui seront tout de même collectés, même s'ils n'ont pas la mention « SIEED ». Les sacs ne devront pas être supérieurs à 15kgs.

Article 12 : Collecte :

La collecte des déchets verts a lieu du 3 avril jusqu'au 18 décembre.

La collecte est effectuée en porte en porte dans les sacs en papier prévus à cet effet, ainsi qu'en petits fagots dont le lien sera biodégradable. Les végétaux de plus grosses tailles doivent être apportés en déchèteries. Les déchets doivent être déposés la veille de la collecte devant le domicile, de façon ordonnée afin d'occuper un espace qui ne doit pas gêner la circulation des usagers de la voie ou trottoir. Cette espace devra être inférieur à 1m³.

LES ENCOMBRANTS

Article 13 : Définition :

Les encombrants sont les déchets volumineux et/ou lourds provenant des particuliers et comprenant : ferrailles, matelas, sommiers, meubles divers usagés.

Sont exclus des encombrants par exemple: les déblais, gravats, décombres, déchets provenant des établissements artisanaux, industriels et commerciaux, déchets contaminés provenant des hôpitaux ou clinique, cabinets et laboratoires médicaux, déchets issus d'abattoirs, batteries, peintures, solvants, bouteille de gaz, extincteurs,

déchets dangereux, toxiques, objets qui par leur poids ou dimensions ne pourraient être chargés dans les véhicules, ni portés par deux personnes, pièces d'automobiles et d'engins à moteurs, bidons d'huile, pneus, souches d'arbres, bûches, vitrerie, les déchets des manifestations communales style foire à tout, brocante, fête foraine.

Article 14 : Collecte :

La collecte des encombrants a lieu deux fois par an dans chaque commune membre du SIEED en porte à porte. Les objets doivent être déposés la veille au soir du ramassage, sur la voie publique devant le domicile, de façon ordonnée afin d'occuper un espace aussi faible que possible et qui ne doit pas gêner la circulation des usagers de la voie ou trottoir. Le volume de déchets ne pourra excéder 1m³. Des déchèteries sont par ailleurs à disposition des habitants du territoire du SIEED. La prochaine collecte aura lieu les 9 mars 2018 et 20 septembre 2018

Respectez vos voisins !

Bruits dans les propriétés privées

Par arrêté préfectoral, les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, ... ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables

de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Les samedis

de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Bruits d'activités professionnelles

Les travaux bruyants susceptibles de causer une gêne de voisinage, réalisés par des entreprises publiques ou privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur le domaine public ou privé, y compris les travaux d'entretien des espaces verts ainsi que ceux des chantiers sont interdits :

Les jours de semaine

avant 7h00 et après 20h00

Les samedis

avant 8h00 et après 19h00

Les dimanches et jours fériés

Feux

Rappel : le brûlage des déchets verts à l'air libre, est interdit toute l'année sur l'ensemble du territoire des Yvelines. Par conséquent tous les gros déchets verts des jardins (branchages et bois de taille) doivent être portés à la déchèterie. Il est rappelé que les feuillages, tontes de gazon et petites branches sont ramassés le lundi matin par les camions du SIEED jusqu'au 8 décembre.

Crottes de chiens

Merci de bien vouloir ramasser les crottes de vos chiens devant les maisons ainsi qu'en balade, nous vous rappelons qu'il existe des «toutounet».

Carnet

Naissances

Ella CAZALÉ le 14 août 2017

Louis VAL le 3 août 2017

Gabriel DUPRÉ le 18 août 2017

Victor COJEAN le 9 septembre 2017

Gonçalo DA ROCHA PEREIRA

le 30 septembre 2017

Mariages

Philippe PICCOLI et Victoria DROCHON le 26 août 2017

Décès

Paul BISINSKI décédé le 19 août 2017

René MARAIS décédé le 20 septembre 2017

Annick DUSSAC veuve BURNEL décédée le 7 octobre 2017

Agenda

Marché de Noël école
élémentaire 15 décembre

Spectacle école maternelle
15 décembre

Goûter et Père Noël
Maternelle 19 décembre

Spectacle école élémentaire
et Goûter 22 décembre

Implantation d'un jardin médiéval au terrain de l'abbaye

Première étape :
18 novembre 2017

Dans la continuité de la création d'un verger communal sur le terrain de l'Abbaye derrière l'église, la commune propose d'implanter un jardin médiéval dans le même lieu. Un jardin médiéval est un jardin d'inspiration médiévale créé à l'époque contemporaine (XXe ou XXIe siècle), à partir de documents historiques sur les plantes et jardins du Moyen Âge européen et présentant une collection de plantes connues en Europe avant le XVe siècle. C'est un jardin clos situé aux abords d'un monument issu de l'époque médiévale. Il peut comprendre des structures construites : banc, puits, fontaine, pergola, allées... Les plantes y sont ordonnées en espaces cultivés, eux-mêmes limités par des bordures en bois, des plates-bandes, ou des fascines en branches entrelacées (plessis) de saule, d'osier, de coudrier ou de châtaignier. Les plantes admises dans un jardin médiéval sont toutes les plantes sauvages ou cultivées telles : absinthe, hysope, marjolaine, mélisse, menthe poivrée, menthe verte, origan, pimprenelle, romarin, sauge sclarée, sauge officinale, thym, verveine citronnelle ...

La Commune et le Parc naturel de la Vallée de Chevreuse vous proposent donc de participer à ce chantier de plantation participatif pour la création d'un jardin d'inspiration médiévale le samedi 18 novembre 2017 à partir de 13h30 sur le terrain de l'Abbaye. Tous les Méréens sont conviés à la première étape de la réalisation de ce projet : implantation des limites du jardin avec 140 charmillles. Venez participer à la création de cet espace de convivialité et d'échange, au sein du bourg de Méré.

